



**RÈGLEMENT CM-2004-292 ORDONNANT LA FERMETURE D'UNE  
PARTIE DE LA RUE FRANCIS DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-  
HUBERT, SOIT SUR LE LOT 3 377 433 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal ordonne la fermeture d'une partie de la rue Francis dans l'arrondissement de Saint-Hubert soit sur le lot 3 377 433 du cadastre du Québec.
2. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le greffier,

La présidente du conseil,

---

Daniel Carrier

---

Marie-Lise Sauvé

Avis de motion : CM-040921-9.2  
Adoption : CM-041019-9.4  
Entrée en vigueur : 2004-10-27